

Question 01 :

Y aura t-il une rencontre d'information destinée aux promoteurs ? Si oui, quand et comment en être informé ?

Réponse 01 :

Compte tenu de la simplicité du programme d'achat d'électricité provenant de centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et des clauses du contrat-type, il n'est pas prévu d'organiser une conférence préparatoire.